LA LETTRE D'INFORMATION

Service Intercommunal Administratif

N°3, 1ème semestre 2022

Edito : 2022, développer les rencontres !

En cette année 2022, l'Agence peut enfin retourner à la rencontre des territoires. Pour les élus et l'équipe de direction, ce retour aux sources se traduit par les Réunions Territoriales qui se déroulent en ce moment, les mardis soir sur 15 sites distincts du département.

Pour le service intercommunal administratif (SIA), c'est la possibilité d'animer à nouveau des Séances d'Actualisation des Connaissances (SAC) en présentiel au plus près des secrétaires de mairie. Si le format des SAC n'a pas changé, les nombreuses nouvelles recrues n'ont pas connaissance de ce moment offert aux adhérents, temps d'information et de présentation, mais aussi d'échanges et de partage au sein d'un territoire.

Les SAC reprennent donc dès ce mois de juin, avec, vous le verrez dans le Zoom de ce numéro, la présentation d'une actualité qui nous impacte tous : la réforme de la publicité des actes.

En vous souhaitant une bonne Séance !

Pascal MORA
Président

Fabienne COSTEDOAT-DIU
Vice-présidente

616

Il s'agit du nombre de collectivités (communes et EPCI) adhérant au service au 1er janvier 2022.

Le top 5 des questions Actualité

1. Comment est établi l'état annuel des indemnités de fonction des élus ?

2. Jusqu'à quand peut-on appliquer les règles dérogatoires de fonctionnement du conseil ?

3. Quand les collectivités pourront-elles voter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ?

4. Comment rectifier un acte d'état civil ?

5. Quelles sont les règles de publication des marchés ?

La vie du service

Florence FAVIER a rejoint l'équipe des consultants juridiques au mois de janvier.

Elle est notamment spécialisée en commande publique et va accompagner les services opérationnels de l'Agence dans la passation et le suivi des procédures.

ZOOM sur …

Les Séances d'Actualisation des Connaissances (SAC)

Les SAC sont organisées de manière souple. Elles sont réservées aux adhérents du service. Elles sont proposées pour les secrétaires de mairie et les cadres. L'entrée est libre, il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable. Les dates et l'ordre du jour sont envoyés par email.

Les séances

◆ ◆ ◆

thématiques

- trois séances thématiques sur des points importants (loi de finances) ou de grandes réformes
- permet d'aborder un sujet de manière plus approfondie et plus globale

actualités

- l'actualité du semestre écoulé
- permet de prendre le recul nécessaire pour ne conserver que les textes qui sont importants pour les collectivités

Le territoire

◆ ◆ ◆

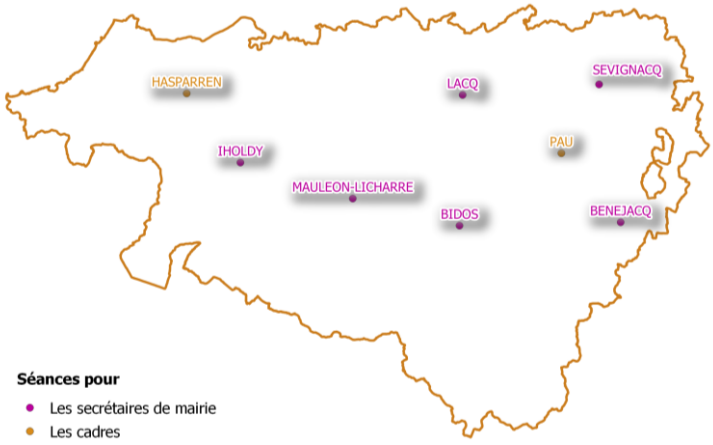

Les S.A.C., pour vous, c'est quoi ?

Ce qui revient le plus souvent lorsque vous parlez des séances, en dehors de l'apport sur le fond, c'est la notion de lieu d'échanges et le fait que les séances permettent de rompre l'isolement lié à la fonction de secrétaire de mairie rurale. Elles permettent de créer un réseau d'entraide.

Les séances sont faites pour vous donc nous sommes ouverts à toute proposition de modification/amélioration, pour cela : service.administratif@apgl64.fr

L'activité

◆ ◆ ◆

En 2019, 735 agents ont participé aux séances.

En 2020, 301 personnes ont assisté aux séances virtuelles.

En 2021, une séance virtuelle et une séance en présentiel ont regroupé en moyenne 153 personnes chacune.

Le programme de 2022

◆ ◆ ◆

Le début d'année a vu se dérouler la traditionnelle séance sur la loi de finances. Cette année, elle a été présentée de manière conjointe par **Samia MELLOUKI et Laetitia VERDEJO** pour vous faire découvrir les kits de passage à la M57 préparés par le service.

Julien PELISSIER vous présentera en juin les nouvelles règles en matière de publicité des actes des collectivités.

Cathy CATALOGNE-CHABRIER fera un panorama de l'actualité juridique en septembre (notamment sur la loi 3DS).

Florence FAVIER abordera une thématique en lien avec la commande publique en novembre.